



Montricher, le 31 mars 2015

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 12 mars 2015**

M. le vice-Président Pierre-André Blanchard ouvre la séance à 20h15. Il demande de respecter une minute de silence en mémoire de M. Jean-François Burnier.

1. Appel

32 conseillères et conseillers répondent à l'appel, MM. Olivier Chenuz et Didier Küttel étant excusés, et M. Marc Vermot démissionnaire, suite à son déménagement. Pour la Municipalité, M. Cédric Beaud rejoint l'assemblée en cours de séance.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Aucune modification n'est demandée, il sera suivi tel quel.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014

M. le vice-président demande s'il y a des remarques concernant ce procès-verbal? Ce n'est pas le cas, il est donc accepté.

4. Assermentation d'un conseiller

Faisant suite au décès de M. Jean-François Burnier, Président du Conseil, M. le vice-Président Pierre-André Blanchard assermente M. Yanick Stocker, en vertu des droits qui lui sont conférés.

5. Election du Président du Conseil Communal

M. Pierre-André Blanchard est candidat à ce poste et demande s'il y a d'autres personnes intéressées? Personne ne se présente.

En vertu de l'article n° 12 du Règlement communal, M. Pierre-André Blanchard est élu tacitement, Président du Conseil Communal, avec les applaudissements de l'assemblée.

6. Election du vice-Président du Conseil Communal

M. François Morel propose M. Christophe Buffet pour reprendre cette place. M. Buffet accepte et il n'y a pas d'autres propositions.

M. Christophe Buffet est élu tacitement, vice-Président du Conseil Communal, avec les applaudissements de l'assemblée.

7. Préavis municipal no 01/15 : Achat parcelle n° 847

M. Didier Amez-Droz, Syndic, explique que suite au vote d'intention du 11 décembre 2014, le Conseil avait accepté par 26 OUI et 1 abstention une entrée en matière pour l'achat de cette parcelle à M. Raymond Blanc. La Municipalité a donc signé devant notaire un acte de vente conditionnelle et constitution d'un droit d'emption. Si le Conseil donne son accord pour l'achat de ce terrain, l'acte d'achat sera alors signé. Le 10 % du montant de la vente a été déposé sur un compte chez le notaire et si le Conseil n'accepte pas le préavis, cette somme sera remboursée.

Il existe une servitude sur la parcelle n° 186, propriété de M. Claude-Alain Blanc. Ce droit de passage est maintenu, en dépit de la demande de M. Blanc de l'abandonner. En effet, la Municipalité veut conserver la sortie sur la route du Champet.

M. Fabrice Vanolli, rapporteur de la Commission des Finances, lit son rapport. La Commission propose à l'unanimité au Conseil d'accepter l'achat de la parcelle n° 847 au prix de Fr. 530'000.-, pris sur le fonds de réserve pour investissements futurs.

M. Olivier Bédard demande comment accéder à la parcelle si la servitude est annulée?

M. Didier Amez-Droz répond que la servitude est maintenue; la Municipalité n'a pas accepté la demande de M. Blanc.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 32, bulletins rentrés : 32, bulletin nul : 0, bulletin blanc: 0. Bulletins valables : 32.

Le préavis municipal no 01/15 est accepté par 32 OUI.

8. Préavis municipal no 02/15 : Achat tracteur forestier

M. Pierre-Yves Morel, Municipal, explique que le tracteur actuel a déjà 9'000 heures, et depuis 2 ans, des frais d'entretien énormes sont payés. Malgré l'utilisation d'un service de débardage, les bûcherons ont tout de même besoin d'un tracteur pour des petites coupes, mais également dans le cadre de la commune lors du déneigement notamment. Le choix s'est porté sur un John Deere, 110 CV, équipé avec des jantes et pneus forestiers, chaînes à neige, frontal, un blindage de protection total du véhicule et un treuil. Le coût est de Fr. 90'000.- pour le tracteur et Fr. 30'500 pour l'équipement, soit un total de Fr. 120'500.-.

M. Julien Buffet, rapporteur de la commission lit son rapport. La commission, à l'unanimité, propose d'autoriser la Municipalité à acquérir un tracteur pour le service forestier, et de financer cet achat de Fr. 120'500.- par la trésorerie communale. L'amortissement se fera par un prélèvement sur le compte "fonds de réserve forêts".

M. Philippe Joss relève que l'an dernier, M. Pierre-Yves Morel avait justifié l'achat d'un véhicule pour la forêt, par la réorganisation au sein du personnel forestier et qu'il n'y avait plus besoin d'un tracteur? Qu'est-ce qui a changé pour que maintenant un tracteur soit à nouveau nécessaire?

M. Pierre-Yves Morel répond que suite à une réflexion au sein de la Municipalité, ainsi qu'avec les bûcherons et le garde forestier, il a été constaté que le tracteur était très souvent utilisé, donc nécessaire, et ce en dépit de la réorganisation. M. Eric Lamercy s'occupe du débardage dans les grosses coupes.

M. Philippe Joss demande si les frais très élevés sur le tracteur actuel ne sont pas dus à une utilisation excessive par rapport à sa capacité?

M. Pierre-Yves Morel dit que les employés sont conscients d'avoir un véhicule neuf entre les mains et en prendront soin, comme ils le font avec la nouvelle Jeep, qui a déjà 2 ans.

M. Olivier Zbinden demande s'il s'agit d'un véhicule d'appoint? Et si le tracteur choisi n'est pas un peu "light" pour les travaux en forêt?

M. Pierre-Yves Morel répond que non. Il y a la Jeep pour véhiculer l'équipe, et le tracteur pour certains travaux en forêt et dans la commune. Il ne va pas faire le travail de débardage que fait l'entreprise de M. Eric Lambercy et qui est par ailleurs une entreprise privée.

M. Sylvain Freymond explique qu'il a fait l'apprentissage de bûcheron dans la commune et il pense qu'un tracteur est vraiment nécessaire. Par contre, il trouve dommage que la Municipalité n'ait pas regardé avec les entreprises de Montricher pour l'achat de ce véhicule, même si le prix était un peu plus cher. Si la différence de prix est vraiment trop importante, alors ça se comprend.

M. Pierre-Yves Morel répond qu'il a demandé des offres et il a reçu 2 devis, dont 1 de l'entreprise du village, mais qui était vraiment plus cher, soit Fr. 28'000.- de plus.

M. Patrick Dind se renseigne si le blindage de protection est un arceau?

M. Pierre-Yves Morel dit qu'il y a un arceau, mais en plus, tout le dessous est blindé : le réservoir, le pare-boue, les prises hydrauliques. L'avant du véhicule est également protégé. Le tout est fait sur mesure chez John Deere.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 32, bulletins rentrés : 32, bulletin nul : 0, bulletins blancs: 2. Bulletins valables : 30.

Le préavis municipal no 02/15 est accepté par 29 OUI, 1 NON et 2 blancs.

9. Communications de la Municipalité

M. Pierre-Yves Morel : il remercie le Conseil pour l'achat du tracteur.

L'apprenti bûcheron a décidé d'interrompre son apprentissage et le contrat a été rompu d'un commun accord. La Municipalité est donc à la recherche d'un nouvel apprenti pour la rentrée 2015.

Le garde forestier est désormais équipé d'un véhicule de fonction. Chaque année un montant de Fr. 8'000.- était prévu pour l'indemnisation de la voiture du garde. Ce poste a été supprimé. Un contrat a été signé pour l'utilisation de ce véhicule, et il a le droit de l'utiliser tout le temps, y compris le week-end. Une retenue sur son salaire est prévue.

Concernant le marché du bois, c'est la catastrophe depuis le 15 janvier, et la baisse de l'Euro. Mais ils peuvent continuer à couper, car la personne qui a repris le commerce de Samuel Magnin leur achète toujours du bois.

Mme Sylvette Lambercy : concernant les locatifs des Noyers, les travaux avancent bien et les locataires devraient pouvoir déménager le 1^{er} juin 2015. Sur les 12 appartements, 8 sont déjà loués dont 7 à des personnes du village. Il reste 3 x 4,5 pièces et 1 x 3,5 pièces. Une annonce va paraître demain dans les journaux et sur internet.

Le service vétérinaire demande toujours plus concernant l'abattoir. Ils auraient aimé qu'un parc d'attente pour les bêtes soit mis en place. Finalement, ils ont rallongé les barrières derrière l'abattoir et 2 bêtes peuvent attendre là. Les autres restent dans les bétailières. Cet arrangement permet d'éviter des frais importants.

S'agissant du collège, la Municipalité présentera un préavis lors de la prochaine séance, avec 2 variantes pour le futur ascenseur.

M. Maurice Agassis : les travaux d'aménagement du bassin d'infiltration de la zone artisanale ont débuté cette semaine.

Un automobiliste a démolé la barrière de protection du pont de la Malagne, à hauteur de l'ancienne décharge. Le dépanneur a photographié la plaque du fautif, mais il s'agit d'une plaque étrangère. Le coupable ne pourra sans doute pas être retrouvé, malgré la plainte qui a été déposée.

Lors du prochain conseil, le préavis pour l'aménagement de la déchetterie sera présenté.

M. Didier Amez-Droz : il remercie les conseillers d'être si nombreux ce soir, ainsi que pour les décisions prises.

La Quincaillerie Lüthi a changé de mains. En 2004, la commune avait signé une caution en faveur de la famille Lüthi et le changement d'exploitant va permettre de retirer cette caution de Fr.100'000.-.

Le Montribus circule depuis février et il fait 7 courses par jour.

La Fromagerie est ouverte, ainsi que son magasin.

Concernant les écoles, 11 parents ont reçu un courrier de l'ASIABE pour la rentrée 2015. Il est clair que Montricher va partir sur Apples, mais il trouve surprenant la manière de faire, en n'envoyant que les futurs 9^{ème} année à Apples pour la prochaine rentrée.

La SAPJV a des soucis actuellement, mais les transports scolaires sont assurés jusqu'à la fin des contrats, soit 2017 pour l'ASISEVV et 2018 pour l'ASICOPE.

10. Propositions individuelles et divers

M. Pierre-André Blanchard lit la lettre de démission de M. Marc Vermot, suite à son déménagement. Tous ces changements au sein du Conseil demandent une réorganisation, notamment au niveau des commissions des Finances et de Gestion, et il faudra également nommer un membre pour l'ASISEVV, dont M. Vermot faisait partie. Il propose d'attendre la séance du mois de juin pour repourvoir tous ces postes.

M. Didier-Amez Droz dit que la prochaine séance du Conseil interscolaire est fixée au 5 mai 2015, et qu'il serait bien que les 2 représentants soient présents, vu les enjeux en cours. Il y a environ 2 séances par année.

M. Pierre-André Blanchard demande si un conseiller est intéressé par cette fonction?

M. Caroly Schopfer se propose, il est donc nommé membre de l'ASISEVV.

Le Conseil procédera aux remplacements de MM. Marc Vermot au sein de la Commission des Finances et Christophe Buffet dans celle de Gestion, au mois de juin.

La Municipalité a rajouté une séance du Conseil communal, **le jeudi 21 mai 2015.**

Les autres séances prévues sont : **les jeudis 18 juin, 10 septembre et le samedi 12 décembre 2015.**

M. Alain Morel demande où nous en sommes avec les actions de la SAPJV?

M. Didier Amez-Droz répond que la Commune a acheté 4158 actions au porteur, valeur estimée Fr. 70.-. Environ 1100 actions ont péniblement été vendues, et il en reste donc un peu plus de 3000. Ajoutées à celles que déjà détenues, cela représente $\frac{1}{4}$ du capital-actions. Depuis que la SAPJV a perdu les lignes publiques, les autres communes ne sont plus intéressées à investir dans cette société. Et ce malgré ce qui était prévu au départ, quand Montricher a joué le rôle d'interlocuteur unique pour cette transaction. Le dépôt de Gland est loué aux TPN (transports publics de Nyon).

M. Philippe Joss a lu dans le journal qu'il y a un projet de fusion entre les communes voisines. Il veut savoir si la Municipalité a été approchée dans le cadre de ce projet?

M. Didier Amez-Droz explique qu'au départ le projet concernait Pampigny, Cottens et Sévery, puis toutes les communes de l'ASIABE sauf Bière. Montricher a effectivement été approchée, mais pour l'instant la Municipalité n'est vraiment pas intéressée et surtout elle n'en a pas besoin, ni au niveau financier, ni au niveau de la composition des autorités communales. Certaines communes ont beaucoup d'affaires intercommunales, comme la STEP, la déchetterie, la voirie ou les eaux, ce qui les poussent logiquement vers une fusion. Montricher n'a que les écoles qui entre dans le cadre intercommunal.

M. Philippe Joss demande encore si le Conseil n'aurait pas dû être également consulté, par le biais d'un vote de principe par exemple?

M. Didier Amez-Droz répond que nous sommes en démocratie et que si le Conseil demande à la Municipalité de s'intéresser à cette fusion, elle rentrera en matière, bien qu'elle soit sur le fond contre cette idée.

M. Pierre-André Blanchard remercie le Conseil pour la confiance qu'elle lui accorde et invite les conseillers à prendre le verre de l'amitié à l'Auberge des 2 sapins.


La séance est close à 21h15.

Le Président


Pierre-André Blanchard



La Secrétaire


Sandrine Haenni